

**ARRETE PORTANT
COMPOSITION DU JURY**

LE DOYEN DE LA FACULTE DE SANTÉ SORBONNE UNIVERSITE

- Vu** le code de l'éducation et notamment son article L.612-3,
Vu le code de la santé publique,
Vu le code de l'Education et notamment ses articles D 636-18 à D636-22,
Vu l'arrêté de délégation de signature en date du 08 janvier 2024 du président de Sorbonne Université à M. Bruno RIOU, doyen de la faculté de santé,

ARRETE

Article 1: Il est créé pour l'année universitaire 2024-2025 une commission pédagogique chargée de la validation des stages et des mémoires de fin d'études.

Elle examine les demandes ou les litiges de validation des heures de stages ainsi que les mémoires de fin d'études. Elle valide les modalités de validation finale dans le nouveau cursus des cinq années de formation du certificat de capacité d'Orthophonie.

Article 2 : Le jury est présidé par **M. David COHEN** (PUPH)

Article 3 : Le jury de cette commission pédagogique est composé comme suit :

Mme GATIGNOL Peggy, Professeur des universités, directeur des études au sein du DUEFO

Mme LALOI Aude, MCU au DUEFO

Mme BOREL Stéphanie, MCU au DUEFO

Mme VILLAIN Marie, MCU au DUEFO

Article 4 : Le jury se réunit à la demande de son Président

Article 5 : Le directeur général de la faculté de santé Sorbonne Université est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Paris le 16 septembre 2024

Pour la Présidente et par délégation

Doyen de la faculté de Santé
Sorbonne Université

Pr Bruno RIOU

